

CONSEIL D'ADMINISTRATION

656^e assemblée extraordinaire Procès-verbal version officielle

17 décembre 2025, à 17 h
En virtuel

Membres présent(e)s	Mesdames Lucie Chiasson, Marie-Claude Côté, Julie Dunn, Michèle Kama, Dominique Leduc, Isabelle Prigent, Isabelle St-Hilaire Vézina et messieurs Jean-François Bolduc, James-William Caron, Marc-André D'Amour, Etienne Leduc, Marc Rémillard et Sébastien St-Amour
Membres absent(e)s	Mesdames Lyne Demers, Camélia Houle, Chantal Malouin et Monsieur Hugo Lachance
Sièges vacants	Représentant(e) du milieu universitaire Représentant(e) des étudiant(e)s – secteur préuniversitaire
Invité(e)s	Mesdames Annie Bélisle-L'Anglais, Édith Filiatrault et Monsieur Francis Bernard
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Sujet pour adoption
 - 3.1. Nomination – Coordonnateur(-trice) à la Direction des affaires étudiantes
 - 3.2. Dépôt de mandat au Centre d'acquisition gouvernementale (CAG) – Appel d'offres 2026-7530-16 pour des services d'entretien d'équipements de transport vertical
4. Date et heure de la prochaine assemblée régulière : 3 février 2026 à 18 h 30, à la salle AR-20
5. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 17 h02, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Bolduc dépose l'ordre du jour de la 656^e assemblée extraordinaire du 17 décembre 2025 pour adoption.

Il est proposé par M. Etienne Leduc
Et appuyé par Mme Julie Dunn

A-656.2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE
déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Sujet pour adoption

3.1. Nomination – Coordonnateur(-trice) à la Direction des affaires étudiantes

Le 28 octobre 2025, le conseil d'administration autorisait la création d'un nouveau poste de coordonnateur(-trice) à temps complet à la Direction des affaires étudiantes.

Conformément à la Politique de gestion du personnel d'encadrement, le Cégep a mis sur pied un comité de sélection afin de combler le poste de coordonnateur(-trice) aux affaires étudiantes. Le comité était formé des membres suivants :

- Marc Rémillard, directeur général ;
- Edith Filiatrault, directrice des affaires étudiantes ;
- Francis Bernard, directeur des ressources humaines ;
- Julie Dunn, représentante membre du comité exécutif ;
- Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, et représentante désignée du comité local des cadres.

L'appel de candidatures s'est tenu du 30 octobre au 19 novembre 2025. La Direction des ressources humaines a reçu cinquante (50) candidatures desquelles cinq (5) personnes ont été invitées en entrevue. Le comité de sélection a réalisé les entrevues le 1^{er} décembre dernier.

Après analyse des résultats aux tests et des entrevues réalisées, le comité de sélection a retenu la candidature de M. Patrick Philie. Il s'agit d'une recommandation unanime du comité.

Détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université de Montréal (HEC), M. Philie occupe présentement la fonction de gestionnaire administratif d'établissement au Centre de services scolaires de la Vallée-des-Tisserands depuis 2024. M. Philie a également occupé les fonctions de directeur du service récréatif et communautaire et de coordonnateur des sports et loisirs à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de 2007 à 2024.

Considérant que cette candidature rencontre les exigences définies au profil du poste, le comité de sélection recommande la nomination de M. Philie au poste de coordonnateur aux affaires étudiantes au Cégep de Valleyfield. La date d'entrée en fonction sera le 19 janvier 2026.

Il est proposé par M. Etienne Leduc

Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

A-656.3.1

DE PROCÉDER À LA NOMINATION DE M. PHILIE au poste de coordonnateur aux affaires étudiantes, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'à la Politique de gestion du personnel d'encadrement. La date d'entrée en fonction est effective le 19 janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Dépôt de mandat au Centre d'acquisition gouvernementale (CAG) – Appel d'offres 2026-7530-16 pour des services d'entretien d'équipements de transport vertical

En vertu de la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec, le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) doit obtenir, de chacun des organismes publics souhaitant se joindre à une entente, un mandat de participation avant de lancer l'appel d'offres pour l'acquisition de biens et services. En accordant un mandat au CAG, chacun des organismes publics pourra acquérir ses biens et services auprès d'un fournisseur local et profiter des prix de volume garantis, et ce, conformément aux conditions de l'appel d'offres.

Le CAG a publié un avis d'intention d'aller en appel d'offres pour l'entretien préventif et la maintenance corrective, les réparations, les révisions périodiques, les mises à jour réglementaires et les services d'urgence des appareils de levage vertical (ascenseurs). Ces équipements incluent les ascenseurs, les monte-charges, les plates-formes élévatrices pour personnes à mobilité réduite ainsi que leurs différents types de levage (à courroies, à câble, à chaîne, hydraulique, etc.).

Le CAG a évalué qu'il serait opportun de procéder à un appel d'offres pour un contrat de trois (3) ans (36 mois), soit du 1er mai 2026 au 30 avril 2029, avec deux (2) options de renouvellement de douze (12) mois chacune. Le contrat se terminerait donc le 30 avril 2031, soit au terme de cinq (5) ans.

Le coût annuel estimé est de 35 000 \$ par année, pour un total de 175 000 \$ pour le mandat complet. C'est le prix estimé d'un futur contrat.

Le budget annuel de fonctionnement du service des ressources matérielles est établi pour couvrir ces dépenses.

À la suite de la présentation, M. D'Amour demande si le Cégep fera une économie substantielle avec ce mandat. Il est toutefois difficile de le confirmer n'ayant pas toutes les informations en main à ce jour. Des échanges ont lieu entourant le CAG.

Considérant que la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec a pour mission de

favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux organismes publics de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au CAG avant la réalisation de l'appel d'offres;

Considérant que le CAG a l'intention de conclure un contrat pour une durée de trois (3) ans (36 mois), avec deux (2) options de renouvellement de douze (12) mois, pour un total de cinq (5) ans;

Considérant le besoin récurrent du Cégep pour l'entretien préventif et la maintenance corrective, les réparations, les révisions périodiques, les mises à jour réglementaires et les services d'urgence des appareils de levage vertical (ascenseurs) inclus dans cet appel d'offres regroupé;

Il est proposé par M. Marc-André D'Amour
Et appuyé par M. Etienne Leduc

A-656.3.2

D'AUTORISER LA PARTICIPATION DU CÉGEP DE Valleyfield au mandat du CAG 2026-7530-16 pour l'appel d'offres public du programme d'entretien d'équipements de transport vertical pour un contrat couvrant la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2031, incluant deux (2) options de renouvellement de douze (12) mois, pour un montant total estimé à 175 000 \$.

ET D'AUTORISER MONSIEUR MARC RÉMILLARD, directeur général, à signer le mandat pour et au nom du Cégep de Valleyfield.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 3 février 2026 à 18 h 30, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield. Une convocation pour une séance extraordinaire est prévue le 13 janvier à 17h, en virtuel.

5. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Julie Dunn

A-656.5

DE CLORE LA 656^e ASSEMBLÉE extraordinaire du conseil d'administration à 17h18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA656



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée